



**Le Groupe d'assurance Economical
Rapport annuel 2004**

Notre mission

« Procurer une tranquillité d'esprit à tous nos clients grâce à nos produits d'assurance et à notre service de qualité, renforcés par notre stabilité financière. »

Table des matières

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Situation de l'industrie	3
Bilan de l'année	4
L'année qui s'annonce	7
Autres observations	8
Note spéciale au sujet de Peter H. Sims	8

APERÇU DES COMPAGNIES

9

SITUATION FINANCIÈRE

Rapport de la direction	12
Rapport de l'actuaire désigné	13
Rapport des vérificateurs	13
États financiers consolidés	14
Notes afférentes aux états financiers consolidés	17

POUVOIRS DE GOUVERNANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DES COMITÉS

29

CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DIRECTION GÉNÉRALE

33

Rapport du conseil d'administration

SITUATION DE L'INDUSTRIE

Après une très longue attente, l'industrie canadienne de l'assurance de dommages a généré un rendement financier solide et équilibré cette année.

Bien qu'en 2003, le redressement financier de l'industrie ait démontré principalement des profits en assurance des entreprises et sur le plan du marché québécois, en 2004 les résultats positifs ont aussi été obtenus en assurance des particuliers et dans les autres régions canadiennes.

À la suite de ces résultats, le ratio combiné prévu pour l'industrie devrait se situer à 92 % (98,4 % en 2003) avec un taux de rendement des capitaux propres après impôt d'environ 19,5 % (11,6 % en 2003).

Toutefois, ces résultats positifs surviennent après les années les moins rentables de l'histoire de l'industrie, qui elle demeurera en situation de redressement pour un certain temps encore. Il n'y a que quelques années de cela, le taux de rendement des capitaux propres après impôt atteignait des niveaux remarquablement bas de 2,6 % (2001) et de 1,7 % (2002), un changement permanent de l'industrie qui risque d'avoir une incidence sur la rentabilité à venir.

Néanmoins, 2004 marque également la deuxième année consécutive où l'industrie a profité d'un bénéfice technique. Ces résultats sont prometteurs, puisqu'en 2003 l'industrie n'avait pas généré de bénéfice technique depuis 1978.

L'amélioration générale de la rentabilité a entraîné des changements positifs pour les consommateurs. De façon plus significative, l'année 2004 a vu des réductions de tarification d'assurance dans plusieurs catégories d'affaires à travers le Canada, y compris en assurance automobile des particuliers en Ontario, Alberta, Nouveau-Brunswick et Nouvelle-Écosse.

De plus, l'industrie repose maintenant sur une base financière plus solide,

procurant du même coup aux consommateurs une sécurité plus importante en ce qui a trait à la stabilité de leur compagnie d'assurance. Au cours des cinq années antérieures à 2003, l'industrie a été témoin de replis financiers dramatiques en matière de rentabilité. À cette époque, certaines compagnies ont frisé l'échec au test du capital minimal, d'autres ont échoué. En 2001, environ 12 % des compagnies sur le marché échouaient à ce test.

Heureusement, en 2003 et 2004, la relance de la rentabilité de l'industrie a permis de rétablir la stabilité financière du marché. Une majorité écrasante de compagnies excèdent maintenant les normes requises au test du capital minimal en disposant d'un nombre élevé de capitaux propres à risquer.

Les compagnies internationales, en revanche, divisent encore le marché canadien. En 2004, la Banque HSBC a vendu Canadian Direct Insurance, Allianz Group s'est départi de Allianz du Canada Inc., le Winterthur Group a vendu sa filiale L'Unique, Compagnie d'assurances générales et Liberty Mutual a laissé aller sa division canadienne en assurance de dommages.

Avec plus de 100 000 travailleurs canadiens employés directement au sein de l'industrie de l'assurance de dommages, une meilleure rentabilité permet en outre aux compagnies d'assurer leur croissance constante et d'offrir des possibilités d'emploi aux Canadiens.

BILAN DE L'ANNÉE

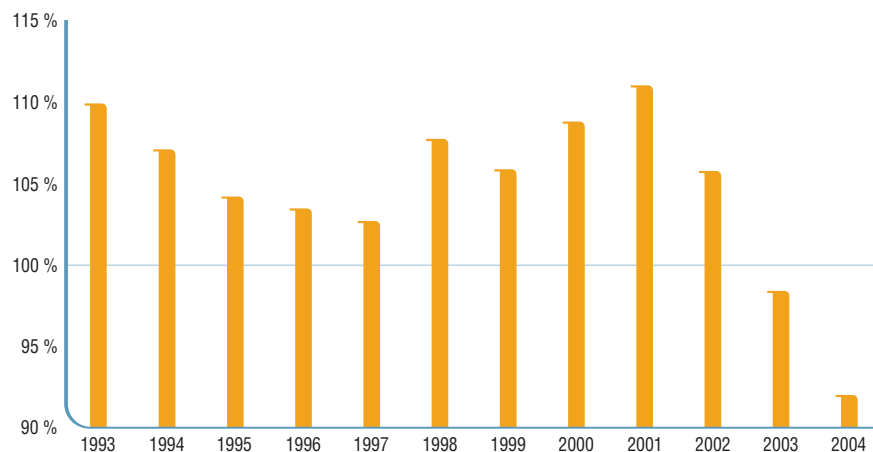
Le Groupe d'assurance Economical a réalisé des gains financiers importants en 2004.

Le ratio combiné annuel s'est amélioré de 12,6 %, passant de 104,7 % en 2003 à 92,1 %. De la même façon, le rendement des capitaux propres après impôt est passé de 5,2 % en 2003 à 21,1 %, surclassant ainsi l'estimation du rendement moyen des capitaux propres de l'industrie.

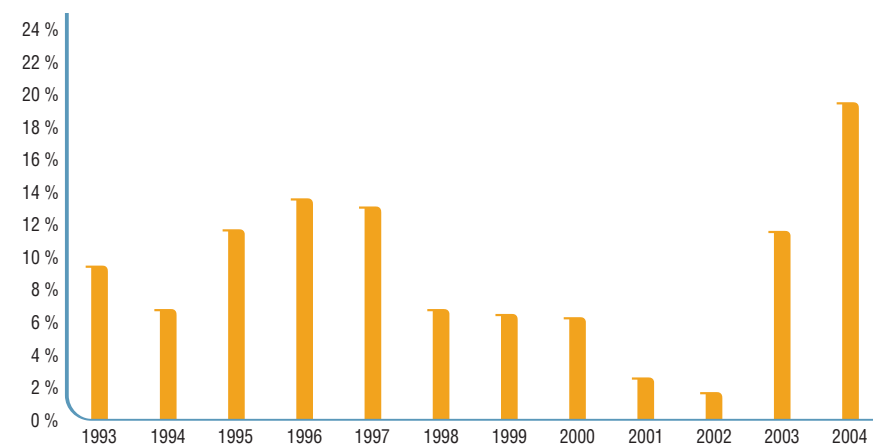
Le Groupe a également enregistré un bénéfice technique de 123,4 millions de dollars en 2004, une amélioration sur douze mois de plus de 186 millions de dollars. Il s'agit du premier bénéfice technique du Groupe depuis 1997.

Entre 1998 et 2003, les pertes techniques s'élevaient à plus de 424 millions de dollars. Durant cette période, Le Groupe a assuré sa rentabilité à l'aide de ses

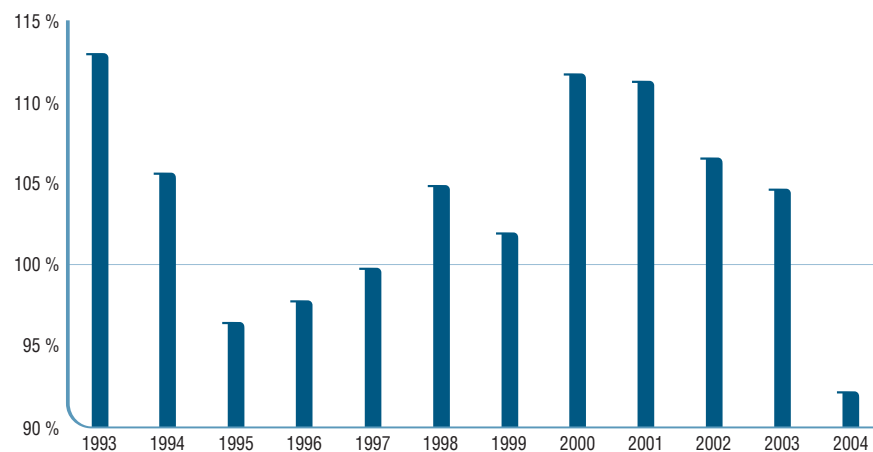
Ratio combiné moyen, Industrie canadienne des assurances I.A.R.D.



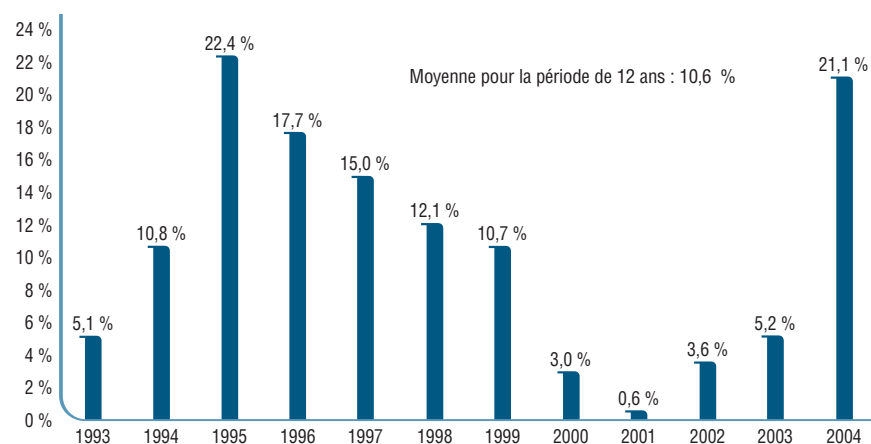
Rendement moyen des capitaux propres, Industrie canadienne des assurances I.A.R.D.



Ratio combiné annuel du Groupe d'assurance Economical



Rendement annuel des capitaux propres du Groupe d'assurance Economical



revenus de placement. En 2004, les revenus de placement ont continué à améliorer les résultats de la compagnie en contribuant approximativement 110 millions de dollars en revenus avant impôt.

Avec les importants résultats obtenus en revenu des assurances et en revenu de placement, le montant global de revenu net après impôt du Groupe s'élève à 161,8 millions de dollars (34,9 millions en 2003). Ce montant marque le plus important profit de l'histoire du Groupe et montre manifestement l'accroissement de la compagnie ainsi que son influence au sein de l'industrie.

La conjoncture favorable du marché a également permis au Groupe d'augmenter le nombre de contrats d'assurance en vigueur à 1,28 million, la première augmentation en quatre ans. Vu la conjoncture instable du marché et les tarifs inappropriés des années antérieures, une augmentation du nombre de contrats d'assurance en vigueur n'était pas prévue puisqu'elle aurait entraîné des pertes techniques ainsi qu'une érosion des bénéfices non répartis du Groupe.

En plus de l'augmentation du nombre de contrats d'assurance en vigueur, les primes nettes souscrites ont également augmenté d'environ 13 %, soit de 1,4 milliard de dollars en 2003 à 1,6 milliard de dollars en 2004.

Ce niveau de croissance nous permet de prendre une avance considérable par rapport à la concurrence. Malgré les coûts associés aux projets stratégiques et les améliorations technologiques en vue de la croissance future, le ratio combiné du Groupe demeure comparable au ratio combiné moyen de l'industrie.

Bien que les marchés du Québec et de l'assurance des entreprises soient demeurés les plus solides du Groupe, la plupart des catégories d'affaires ont pris du mieux en 2004. L'amélioration du revenu des assurances peut, en grande partie, être directement attribuée à la réduction de la fréquence des réclamations.

La rentabilité du Groupe a également permis une baisse des tarifs pour bon nombre de titulaires de police. C'est en partie grâce aux réformes législatives et réglementaires que les titulaires de police des provinces telles que le Nouveau-Brunswick et l'Ontario ont bénéficié de réductions de primes en assurance automobile. Ce secteur d'activité représente pratiquement un tiers

de toutes nos affaires; l'abaissement moyen de nos tarifs pour 2004 étant de plus de 10 %. Un abaissement supplémentaire est prévu au début de 2005.

En tant que compagnie mutuelle d'assurance de dommages, de propriété et d'exploitation canadiennes, les résultats de cette année ont une grande valeur tant pour les employés que pour les titulaires de police. Les gains excédants renforcent Le Groupe, le positionnent favorablement par rapport à une croissance continue et l'avantagent sur le plan de la concurrence. En s'assurant auprès d'une compagnie canadienne, les titulaires de police peuvent également être certains que tous les surplus demeurent au Canada pour appuyer les Canadiens.

Placements

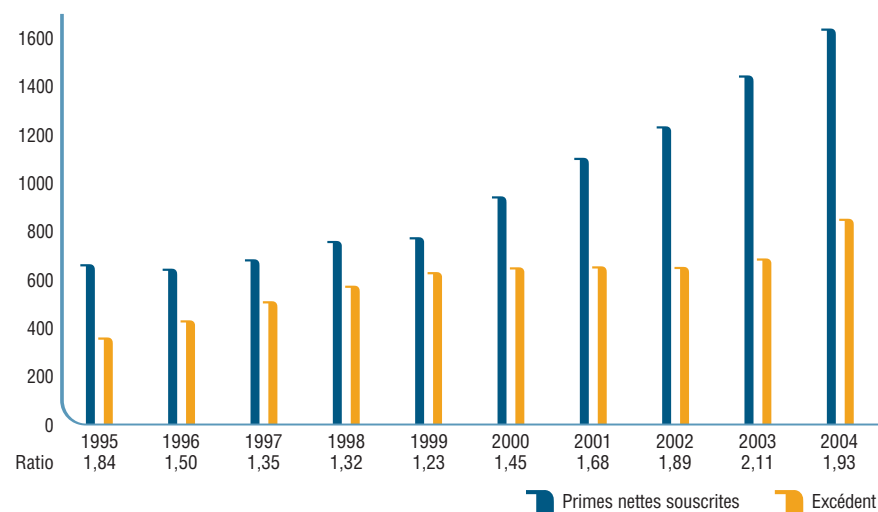
En Amérique du Nord, l'année 2004 a été favorable pour les marchés financiers. Le marché des actions a connu un rendement positif de capital-actions à deux chiffres, alors que le marché des obligations a généré des rendements intéressants sous la barre des 10 %.

Au Canada, le TSX a obtenu un rendement global de 14,5 %. Il s'agit du deuxième rendement positif consécutif du marché boursier. Aux États-Unis, l'indice S&P 500 a connu sa deuxième meilleure année depuis 1999, avec un rendement de 10,9 % en dollars américains, mais de seulement 2,9 % en dollars canadiens, par rapport au dollar américain. Le marché des obligations a également connu de bons résultats avec l'Indice obligataire universel Scotia McLeod, atteignant un rendement global de 7,1 % pour l'année. Malgré d'excellents rendements en 2004 pour le TSX, le marché obligataire a connu une meilleure performance cumulative que le marché boursier des 20 dernières années, se terminant le 31 décembre 2004.

Les revenus totaux de placement du Groupe s'élevaient à 109,3 millions de dollars, une augmentation de 4,2 % par rapport aux 104,9 millions de dollars de l'an dernier. Cette hausse découle de la croissance du portefeuille et des gains plus élevés en capital. Les intérêts ont augmenté de 1,7 % à 64 millions de dollars malgré les taux d'intérêt qui demeurent bas, alors que les revenus de dividendes sont demeurés les mêmes à 18,2 millions de dollars. Les gains en capital réalisés à partir du portefeuille étaient de 27,2 millions de dollars, le quatrième meilleur résultat dans l'histoire du Groupe. Depuis les cinq dernières années, les gains en capitaux ont totalisé 154,6 millions de dollars.

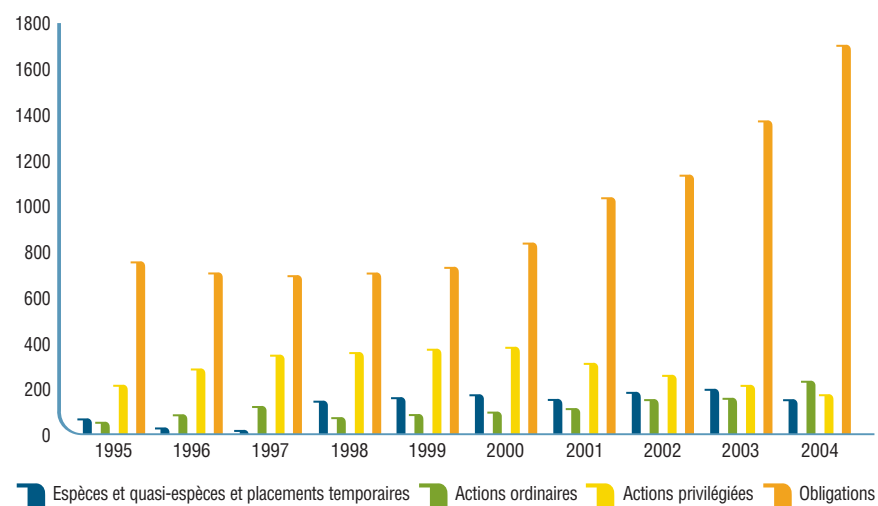
Croissance et stabilité du Groupe d'assurance Economical

(en millions de dollars)



Placements à leur valeur comptable

(en millions de dollars)



La valeur comptable du total des investissements, y compris les espèces et les quasi-espèces, s'est accrue de 334,3 millions de dollars, ou de 17,1 %, pour atteindre le chiffre de 2,287 milliards de dollars. Les liquidités, les quasi-espèces et les placements temporaires ont diminué de 200,4 millions de dollars à 153,7 millions de dollars. Le portefeuille des obligations a augmenté de 24,3 % ou de 333,6 millions de dollars à 1,708 milliard de dollars; celui des actions privilégiées a diminué de 29,9 millions de dollars, ou 13,8 %, se soldant à 186,9 millions de dollars et celui des actions ordinaires est passé à 235,5 millions de dollars, une augmentation de 75,9 millions de dollars ou de 47,6 %.

En fin d'exercice, la répartition de l'actif investi s'est effectuée avec prudence. La valeur comptable des liquidités, des quasi-espèces et des placements temporaires représentait 6,7 % de l'ensemble du portefeuille, celle des bons du Trésor 74,8 %, celle des actions privilégiées 8,2 % et celle des actions ordinaires 10,3 %. Les actions ordinaires, à leur valeur marchande, constituaient 13 % du portefeuille global. D'un exercice à l'autre, l'échéance moyenne des obligations s'est écourtée, passant de 3,5 ans à 3,3 ans. Les plus-values non réalisées du portefeuille d'actions ordinaires ont augmenté, passant de 51,3 millions de dollars à 73,7 millions de dollars. Les plus-values non réalisées pour l'ensemble du portefeuille se sont soldées à 100,7 millions de dollars, soit une hausse de 20,9 millions par rapport au chiffre de 79,8 millions de l'exercice précédent.

La qualité de nos placements (qui représentent plus du double de l'excédent du Groupe) constitue une garantie supplémentaire pour les titulaires de police. Toutes les obligations de société composant notre portefeuille obligataire sont cotées A ou mieux et elles représentent un actif supérieur à 1,7 milliard de dollars.

La croissance économique canadienne est demeurée relativement forte en 2004 par suite de ventes records dans les secteurs de l'automobile et de l'habitation. Par ailleurs, la montée sans précédent du dollar canadien, de 64 à 83 cents, des deux dernières années a eu pour effet de diminuer l'inflation et de freiner la croissance économique. La Banque du Canada devra surveiller de près tout au long de l'année 2005, les effets de la valeur du dollar sur l'économie et agir en conséquence pour maximiser la croissance économique.

L'ANNÉE QUI S'ANNONCE

Bien que les résultats de l'industrie pour 2004 soient très positifs, les mêmes inquiétudes persistent.

Avec les changements des conditions climatiques à l'échelle mondiale, la fréquence et l'importance des situations météorologiques extrêmes sont à la hausse, ce qui a pour effet d'augmenter les coûts des sinistres, tant « normaux » que catastrophiques. En 2004, Le Groupe a à lui seul réglé plus de 39 millions de dollars en sinistres d'ordre météorologique, soit le montant le plus élevé depuis la tempête de verglas qui s'est abattue sur l'Est de l'Ontario et le Québec en 1998.

Une augmentation des coûts d'indemnisation est à prévoir lorsque la fréquence des réclamations reviendra à la normale sur le plan statistique. En 2004, l'industrie a connu une réduction générale du nombre de sinistres déclarés. Cette situation est en grande partie perçue comme une aberration; le changement temporaire de comportement du consommateur est probablement attribuable au regard scrutateur excessif des médias sur l'industrie, ainsi qu'à la hausse tarifaire.

Il est peu probable que cette situation perdure. D'ailleurs, la fréquence des réclamations devrait reprendre sa courbe statistique normale au cours des années à venir. De plus, l'accroissement constant de la gravité des sinistres et la réduction encore plus importante des primes ajouteront à la tension ressentie par l'industrie en ce qui a trait aux coûts.

La réforme réglementaire actuelle en assurance automobile occupera également une place prédominante en 2005, plus particulièrement en Alberta, à Terre-Neuve et au Labrador, où un nouvel examen est justifié pour assurer une stabilité des prix et une disponibilité des produits aux consommateurs. Certains gouvernements ont annoncé qu'ils pourraient également étudier des réformes dans d'autres catégories d'affaires. En revanche, tout examen devrait clairement démontrer que la libre entreprise fonctionne bien étant donné que les taux continuent de plafonner, et même de diminuer sur des marchés plus compétitifs tels que l'assurance des entreprises.

Les regroupements au sein de l'industrie devraient probablement s'intensifier davantage au cours des prochaines années. Au Canada, seulement deux

compagnies d'assurance sur plus de 200 ont à elles seules réussi à mettre la main sur plus de 10 % des parts de marché. Malgré la conjoncture instable du marché au cours de la dernière décennie, la part de marché des dix plus importantes compagnies d'assurance canadiennes a augmenté à 61 % en 2004, comparativement à 48 % en 1994. Il s'agit là d'une conséquence directe du regroupement de compagnies.

Pendant toute l'année 2005, Le Groupe continuera à mettre l'accent sur l'amélioration de ses produits et de sa technologie, ce qui favorisera sa croissance en tant qu'assureur de premier ordre dans l'industrie. Grâce à nos excellents produits et nos innovations technologiques, notre secteur d'assurance des entreprises ne cesse de croître et nous demeurons déterminés à intensifier notre présence dans ce domaine.

AUTRES OBSERVATIONS

Malgré les défis et les réformes en cours dans l'industrie, Le Groupe continue à croître en prenant appui sur sa capacité financière. Ce parcours lui assure que les titulaires de police bénéficient d'excellents produits d'assurance, d'un service de qualité supérieure, tout en ayant la tranquillité d'esprit.

Les améliorations significatives dont nous avons été témoins forment l'héritage de la détermination et du dévouement de nos employés et courtiers. Sans leur appui et leur professionnalisme, rien n'aurait été possible.

Peter H. Sims Président du conseil

Noel G. Walpole Président et chef de la direction

Note spéciale au sujet de Peter H. Sims

Depuis plus de 85 ans – c'est-à-dire un peu plus de la moitié de l'existence de la compagnie – trois membres de la famille Sims ont joué un rôle important quant à l'orientation et la direction du Groupe. La retraite de Peter Sims à titre de président du conseil d'administration, dont l'annonce a été faite lors de l'assemblée générale annuelle de 2004 tenue en mars 2005, marque la fin de cette dynastie.

En 1919, Harvey James Sims se joint à The Economical Mutual Fire Insurance Company of Kitchener (tel que Le Groupe était connu à l'époque) à titre de conseiller et de chef du contentieux. En 1927, il devient directeur.

Moins de vingt ans plus tard, James Kenneth Sims suit les traces de son père. En 1946, on le nomme directeur d'Economical, puis président du conseil d'administration en 1965.

En 1970, Peter Sims emprunte un parcours étrangement similaire à ceux de son grand-père et de son père, quelques années auparavant. Il entame alors sa carrière au sein du Groupe pour lequel il devient chef du contentieux. En 1971, on l'élit au conseil d'administration de La

Compagnie d'Assurance Missisquoi et Rouville. Un an plus tard, il est élu directeur des compagnies d'assurance Economical, Perth et Waterloo et en 1982, on le nomme président du conseil d'administration de toutes les compagnies, rôle qu'il joue depuis ce temps.

Le Groupe a énormément pris d'ampleur durant le mandat des Sims. D'abord assureur d'envergure régionale, Le Groupe est graduellement devenu l'une des plus importantes compagnies d'assurance du Canada, avec des actifs au-delà des 3 milliards de dollars. Et pourtant, il est resté le même : sa conscience professionnelle envers les titulaires de police ne s'est jamais effritée. Le Groupe se souvient de ses racines en tant que compagnie mutuelle d'assurance et continue de procurer tranquillité d'esprit, produits d'assurance de qualité et services exceptionnels à ses clients, et ce, depuis des générations.

Le conseil d'administration, au nom des titulaires de police, des courtiers et de tous les employés, remercie chaleureusement Peter Sims de tout ce qu'il a contribué pour faire du Groupe ce qu'il est aujourd'hui.

Aperçu des compagnies

LE GROUPE D'ASSURANCE ECONOMICAL

Le Groupe d'assurance Economical est un assureur de premier ordre en assurance de dommages au Canada.

Le Groupe, de propriété et d'exploitation canadiennes, offre une vaste gamme de produits en assurance des particuliers et des entreprises par le biais de ses cinq compagnies membres et d'une division. Ces dernières sont :

- Economical, Compagnie Mutuelle d'Assurance et Western General, Une division d'Economical, Compagnie Mutuelle d'Assurance;
- La Fédération Compagnie d'Assurances du Canada;
- La compagnie d'assurance Missisquoi;
- Perth, Compagnie d'Assurance;
- Waterloo, Compagnie d'Assurance.

Le Groupe procure la tranquillité d'esprit à plus de 1,28 million titulaires de police à travers le Canada.



**Le Groupe d'assurance
Economical**

Economical Waterloo Perth
Fédération Missisquoi TEIG

1871

L'Economical Insurance Mutual Fire Insurance Company of Berlin (aujourd'hui à Kitchener, Ontario) est créée. Le 25 novembre de cette même année, elle émet sa première police d'assurance pour une maison et une étable. Economical, Compagnie Mutuelle d'Assurance est maintenant la compagnie mère du Groupe et un assureur de premier ordre en assurance de dommages au Canada.

1956

La compagnie d'assurance Missisquoi devient la première compagnie membre du Groupe, mieux connu aujourd'hui sous le nom de Groupe d'assurance Economical. Fondée en 1835 sous le nom La Compagnie d'Assurance Missisquoi et Rouville, La Missisquoi est maintenant un assureur de premier rang en assurance des biens et risques divers, offrant des produits en assurance des particuliers et des entreprises sur le marché québécois.

1968

Economical fusionne avec Perth, Compagnie d'Assurance. Cette dernière fut fondée en 1863 à Stratford, Ontario.

1980

Waterloo, Compagnie d'Assurance, fondée en 1863, fusionne avec Economical, Compagnie Mutuelle d'Assurance.

1995

Waterloo, Compagnie d'Assurance entreprend une nouvelle aventure pour Le Groupe et devient un assureur spécialisé dans la souscription d'assurance automobile des particuliers et d'assurance biens auprès de groupes de salariés et d'associations professionnelles canadiennes.

La première police - Les racines du Groupe d'assurance Economical.

1996

Economical crée la marque du Groupe d'assurance Economical pour mieux représenter sa taille toujours croissante et la diversité des produits offerts par ses compagnies membres.

1997

Western General Mutual Insurance Company, fondée en 1905, fusionne avec Economical et devient une division axée sur le marché ontarien de l'assurance agricole.

1998

Perth, Compagnie d'Assurance est réintroduite sur le marché en tant qu'assureur spécialisé dans les risques non standards en assurance biens et automobile des particuliers dans différentes régions du Canada.

1999

Le Groupe crée TEIG Holding Company Inc. pour appuyer son réseau de courtiers de façon à assurer sa continuité et acquière Family Insurance Solutions, un distributeur important de produits en assurance des particuliers de la Colombie-Britannique.

2000

Le Groupe acquiert La Fédération Compagnie d'Assurances du Canada, propriété européenne, qui opérait au Canada depuis 1947. La Fédération offre des produits en assurance des particuliers et des entreprises à l'échelle nationale.

2001

Economical acquiert la Compagnie d'assurance Hartford du Canada, un assureur spécialisé en assurance des entreprises puis la renommée Langdon, Compagnie d'Assurance. Les affaires de Langdon seront graduellement intégrées dans celles d'Economical au cours des années suivantes.

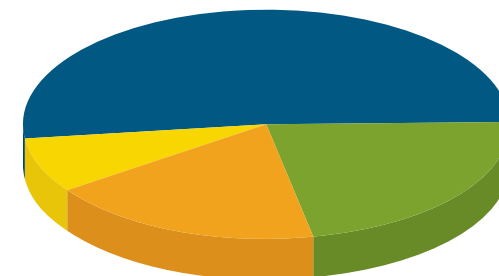
Primes directes souscrites en 2004 – 1,697 milliard de dollars

- ▲ Economical
1,1329 milliard de dollars
- ▲ La Fédération
225,4 millions de dollars
- ▲ La Missisquoi
149,6 millions de dollars
- ▲ Perth
135,9 millions de dollars
- ▲ Waterloo
53,2 millions de dollars



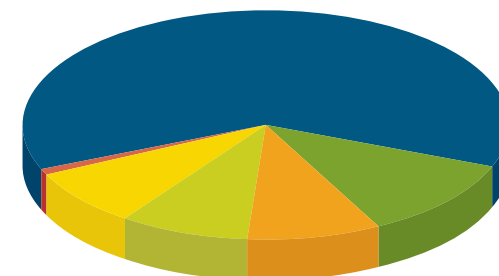
Primes directes souscrites – par secteur d'activité

- ▲ Automobile des particuliers
51,52 %
- ▲ Biens des entreprises
22,34 %
- ▲ Biens des particuliers
18,31 %
- ▲ Automobile des entreprises
7,83 %



Primes directes souscrites – par région

- ▲ Ontario 62,31 %
- ▲ Québec 11,43 %
- ▲ Atlantique 8,99 %
- ▲ Colombie-Britannique 8,64 %
- ▲ Alberta 8,02 %
- ▲ Autre 0,61 %



Situation financière

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers consolidés ci-joints ont été dressés par la direction conformément aux principes comptables généralement reconnus, de la même manière que pour l'exercice précédent, et ont été approuvés par le conseil d'administration.

C'est à la direction qu'il incombe d'assurer que ces états, qui comprennent des montants fondés sur des estimations et des jugements, concordent avec les autres informations et données sur les résultats d'exploitation dans le Rapport annuel et qu'ils reflètent les opérations commerciales ainsi que la situation financière de la société.

L'intégralité et la fiabilité des systèmes d'information comptable d'Economical sont assurées au moyen de conventions et de procédés officiels, d'une sélection judicieuse de son personnel, ainsi que d'une délégation de pouvoirs et d'une répartition de responsabilités appropriées. Nous avons demandé à Deloitte & Touche s.r.l. d'agir en qualité de vérificateur interne de la compagnie. La responsabilité du vérificateur interne est de surveiller et de vérifier l'intégrité des contrôles internes dans le déroulement des principaux processus administratifs. Le code de déontologie d'Economical, remis au personnel à tous les échelons de l'entreprise, exige que tous respectent des normes élevées dans la conduite des affaires de la compagnie.

Les vérificateurs externes, Ernst & Young s.r.l., dont le rapport de vérification des états financiers consolidés suit, examinent également nos procédés de contrôle interne selon les normes de vérification généralement reconnues, dans le but d'exprimer leur avis sur ces états financiers consolidés.

L'actuaire, nommé par le conseil d'administration conformément à la *Loi sur les sociétés d'assurance*, est chargé d'assurer que les hypothèses et les méthodes servant à l'évaluation des éléments de passif liés aux polices sont conformes à la pratique actuarielle reconnue ainsi qu'aux lois et règlements

ou directives connexes. L'actuaire doit aussi dire si, à son avis, les éléments de passif liés aux polices à la date du bilan sont suffisantes pour répondre à toutes les obligations de la compagnie envers les titulaires de police. La vérification de l'exactitude et de l'intégralité des données justificatives est un élément important de ce qu'il doit faire avant d'arrêter son opinion.

Le conseil d'administration nomme chaque année un comité de vérification constitué d'administrateurs qui ne sont pas des employés de la compagnie. Ce comité rencontre périodiquement la direction, le vérificateur interne et les vérificateurs externes pour examiner des questions importantes de comptabilité, de présentation de rapports et de contrôle interne. Le vérificateur interne et les vérificateurs externes ainsi que l'actuaire ont pleinement accès au comité de vérification. À la suite de son examen des états financiers et du rapport des vérificateurs externes, le comité de vérification soumet son propre rapport au conseil d'administration en vue de l'approbation officielle des états financiers.

Waterloo, Canada Noel G. Walpole
Le 9 février 2005 Président et chef de la direction

 Sandeep Uppal
 Chef des services financiers

RAPPORT DE L'ACTUAIRE DÉSIGNÉ

Aux membres d'Economical, Compagnie Mutuelle d'Assurance :

J'ai évalué les éléments de passif liés aux polices d'Economical, Compagnie Mutuelle d'Assurance, paraissant à son bilan consolidé au 31 décembre 2004, ainsi que leur variation dans l'état des résultats et de l'excédent pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux pratiques actuarielles reconnues, y compris le choix d'hypothèses et de méthodes appropriées.

À mon avis les éléments de passif liés aux polices suffisent pour couvrir tous les engagements envers les titulaires de police et les états financiers consolidés présentent fidèlement les résultats de l'évaluation.

Waterloo, Canada Linda M. Goss
Le 9 février 2005 Fellow de l'Institut canadien des actuaires

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux membres d'Economical, Compagnie Mutuelle d'Assurance :

Nous avons vérifié le bilan consolidé d'Economical, Compagnie Mutuelle d'Assurance au 31 décembre 2004, ainsi que les états consolidés des résultats, de l'excédent et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la société. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues au Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir une assurance raisonnable quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers consolidés présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la compagnie au 31 décembre 2004, de même que les résultats de son exploitation et ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, selon les principes comptables généralement reconnus au Canada.

Kitchener, Canada Ernst & Young s.r.l.
Le 9 février 2005 Comptables agréés

ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS ET DE L'EXCÉDENT

**Exercice se terminant
le 31 décembre**

(en milliers de dollars)

	2004	2003
Primes directes souscrites	1 696 880	1 522 766
Primes cédées	(57 301)	(73 168)
Primes nettes souscrites	1 639 579	1 449 598
Primes nettes acquises	1 555 426	1 333 280
Frais de souscription :		
Sinistres et frais d'expertise (note 5)	941 823	965 418
Commissions	307 807	257 197
Frais d'exploitation	128 755	126 601
Taxes sur primes	53 656	46 698
	1 432 041	1 395 914
Revenu des assurances (pertes)	123 385	(62 634)
Revenu de placements :		
Intérêts	63 992	62 942
Dividendes	18 151	18 221
Gain à la vente de valeurs de portefeuille ..	27 164	23 739
	109 307	104 902
Autres revenus	9 232	5 170
Bénéfice avant impôts sur le revenu	241 924	47 438
Impôt sur le revenu (note 3) :		
Exigibles	88 273	18 598
Futurs	(8 198)	(6 043)
	80 075	12 555
Bénéfice net de l'exercice	161 849	34 883
Excédent au début de l'exercice	687 580	652 697
Excédent à la fin de l'exercice	849 429	687 580

Voir les notes afférentes.

Au nom du conseil d'administration :

Peter H. Sims, Administrateur

Noel G. Walpole, Administrateur

BILAN CONSOLIDÉ

Au 31 décembre

(en milliers de dollars)

	2004	2003
ACTIF		
Espèces et quasi-espèces	52 804	93 446
Placements (note 4)	2 234 355	1 859 420
Montants à recevoir de courtiers et d'agents . .	107 781	109 033
Primes à recevoir de titulaires de polices . . .	367 858	305 842
Produits de placements à recevoir	18 009	16 859
Sommes à recouvrer des réassureurs primes non acquises	13 180	15 861
Quote-part des réassureurs pour la provision des sinistres non réglés (note 5)	73 562	70 258
Montants à recevoir de Facility Association et d'autres compagnies d'assurance	87 963	88 358
Report de frais d'acquisition polices	161 759	147 638
Immobilisations (note 6)	52 280	60 173
Actif d'impôts reportés	38 161	29 012
Autres éléments d'actif	49 292	40 006
Écarts d'acquisition (note 2)	37 057	37 984
	3 294 061	2 873 890
PASSIF ET EXCÉDENT		
Primes non acquises	841 125	759 653
Provision pour sinistres non réglés (note 5) . .	1 401 193	1 299 960
Commissions de réassurance non acquises . .	1 962	4 497
Créditeurs et autres éléments de passif	115 663	
Impôts sur le revenu, taxes sur les primes et autres droits exigibles	84 689	97 060
	2 444 632	2 186 310
Excédent pour la protection des titulaires de police	849 429	687 580
	3 294 061	2 873 890

Voir les notes afférentes.

ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE

**Exercice se terminant
le 31 décembre**

(en milliers de dollars)

	2004	2003
Activités d'exploitation :		
Recettes :		
Primes encaissées	1 580 476	1 376 384
Revenus de placements encaissés	92 204	84 537
	1 672 680	1 460 921
Débours :		
Sinistres réglés	843 895	839 115
Charges payées	410 425	379 529
Taxes payées sur les revenus, primes et autres	82 939	38 858
	1 337 259	1 257 502
Liquidités nettes provenant d'activités d'exploitation	335 421	203 419
Activités d'investissement et de financement :		
Obligations et débetures acquises	(2 953 984)	(943 783)
Obligations et débetures vendues, rachetées ou échues	2 630 911	720 766
Actions privilégiées acquises	(61 185)	(66 758)
Actions privilégiées vendues ou rachetées ..	83 482	106 199
Actions ordinaires acquises	(146 648)	(54 578)
Actions ordinaires vendues	85 008	55 638
Placements temporaires acquis	(863 243)	(935 487)
Placements temporaires vendus, rachetés ou échus	869 397	957 107
Autres éléments d'actif acquis	(19 801)	(5 129)
Liquidités nettes servant aux activités de placement et de financement	(376 063)	(166 025)
Espèces et quasi-espèces :		
(Diminution) Augmentation au cours de l'exercice	(40 642)	37 394
Solde au début de l'exercice	93 446	56 052
Solde à fin de l'exercice	52 804	93 446
Espèces	33 744	75 646
Quasi-espèces	19 060	17 800
Total des espèces et des quasi-espèces ...	52 804	93 446
Impôt sur le revenu	26 278	6 405

Voir les notes afférentes.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

1. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Nos états financiers ont été dressés conformément aux conventions comptables et méthodes actuarielles généralement reconnues au Canada (MAGR) et satisfont aux exigences du Surintendant des institutions financières Canada (BSIF). Aucune des exigences du BSIF ne déroge aux MAGR. La préparation des états financiers, conformément aux MAGR canadiennes, demande à ce que la direction effectue des estimations et hypothèses ayant un effet sur les sommes rapportées des éléments d'actif et de passif, la divulgation des actifs et passifs éventuels en date des états financiers consolidés et les sommes de revenus et dépenses rapportées durant la période couverte. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations. Les méthodes d'estimation les plus importantes concernent l'établissement des provisions actuarielles. Bien qu'une certaine variabilité soit inhérente à ces estimations, la direction est d'avis que les chiffres fournis sont appropriés. Les principales conventions comptables utilisées dans la préparation de ces états financiers consolidés sont résumées ci-dessous :

(a) Base de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les relevés comptables de la compagnie ainsi que de ses filiales en propriété exclusive : La Fédération Compagnie d'Assurances du Canada, La compagnie d'assurance Missisquoi, Perth, Compagnie d'Assurance, Waterloo, Compagnie d'Assurance et TEIG Holding Company Inc. Les opérations et les soldes comptables d'importance entre ces compagnies s'éliminent à la consolidation. Les relevés comptables de la compagnie comprennent également le partenariat pour l'investissement de TEIG, créé et entré en vigueur le 1^{er} octobre 2004 dans le but de gérer le

portefeuille d'investissements pour toutes les compagnies du Groupe.

(b) Espèces et quasi-espèces

Les espèces et quasi-espèces se composent de l'encaisse, des soldes bancaires et des placements dans des instruments du marché monétaire dont l'échéance initiale ne dépasse pas les quatre-vingt-dix jours.

(c) Placements

Les placements temporaires se composent d'instruments du marché monétaire ayant une échéance initiale supérieure à quatre-vingt-dix jours et inférieure à un an. Les obligations et les débetures sont évaluées au coût amorti. Les actions et les placements temporaires sont évalués au coût. Les hypothèques de premier rang et les prêts commerciaux sont évalués aux montants en capital impayés. Les gains et pertes de placement sont portés au résultat net à mesure qu'ils sont matérialisés. Pour toute moins-value autre que temporaire, le placement est ramené à une valeur appropriée. Dans l'état consolidé des résultats et de l'excédent, toute réduction de valeur des placements est déduite du gain à la vente de valeurs de portefeuille.

(d) Report de frais d'acquisition de polices

Les commissions et les taxes sur les primes sont reportées dans la mesure où elles sont considérées comme étant récupérables et sont passées en charges au cours des périodes comptables où les primes connexes sont comptabilisées à titre de revenu; si elles sont considérées comme étant non récupérables, elles sont passées en charges au fur et à mesure qu'elles sont engagées. Le montant reporté se limite à l'écart entre les primes non acquises et le total des coûts futurs prévus pour la période restant à courir des polices en vigueur.

(e) Immobilisations

Les immobilisations sont évaluées au prix coûtant, moins l'amortissement cumulé, à des taux suffisants pour en amortir le coût sur l'ensemble de leur durée utile prévue.

<i>Immobilisations</i>	<i>Méthode</i>	<i>Taux</i>
Voitures	Solde dégressif	30 %
Immeubles	Solde dégressif	5 %
Matériel et mobilier	Solde dégressif	20 %
Matériel informatique	Amortissement linéaire	25 %
Logiciels	Amortissement linéaire	maximum de 7 ans

(f) Impôts sur le revenu

Les impôts sur le revenu sont comptabilisés selon la méthode des impôts futurs en vertu de laquelle l'actif ou le passif d'impôts futurs est déterminé en fonction des écarts entre les résultats figurant aux états financiers et leur assiette d'impôt, compte tenu des lois fiscales et des taux d'imposition qui, pour l'essentiel, seront en vigueur au moment où ces écarts se seront résorbés.

(g) Primes et primes non acquises

Les primes sont portées aux résultats et réparties proportionnellement sur la durée du contrat d'assurance.

Les primes de polices souscrites et payables par mensualités sont comptabilisées sur une base annuelle. Les montants à recevoir des titulaires de police correspondent aux primes exigibles pour les mois restant à courir sur la durée de leurs contrats.

(h) Provision pour sinistres non réglés

La provision pour sinistres non réglés s'établit à partir d'estimations effectuées par les experts en sinistre et d'une provision pour sinistres subis mais non déclarés. Les estimations comprennent les frais connexes d'enquête, de règlement et d'expertise. L'évaluation des éléments de passif liés aux sinistres est décrite à la note 5.

(i) Avantages complémentaires de retraite

La compagnie offre des prestations de retraite et certains autres avantages complémentaires à ses retraités admissibles.

Prestations de retraite : Le 1^{er} janvier 2003, la compagnie a introduit un régime de retraite à cotisations déterminées. Les employés ont pu choisir parmi différentes options, dont celle de passer au régime à cotisations déterminées ou de rester avec le régime à prestations déterminées. Toutes les dépenses liées au régime à cotisations déterminées sont reconnues dans l'année courante.

Le régime à prestations déterminées est fonction des années de service des employés et de leur salaire moyen cotisable de fin de carrière. Le coût des prestations déterminées est établi et cumulé sur une base actuarielle avec projection au prorata des années de service. Cette méthode exige l'emploi par la direction des hypothèses les plus probables pour ce qui est des facteurs tels que le rendement prévu des placements du régime, l'accroissement des salaires, ainsi que l'âge de départ à la retraite des membres du personnel. Les éléments d'actif assurant les prestations de retraite sont détenus en fiducie dans des caisses de retraite distinctes.

L'excédent estimatif de la valeur marchande de l'actif du régime sur les engagements contractés au titre de celui-ci, y compris les redressements découlant des modifications qui lui sont apportées et des changements d'hypothèses actuarielles, est compté comme revenu sur la durée moyenne estimative d'années de service restant à courir pour l'ensemble des participants. Les gains et pertes actuariels sont amortis selon la méthode de la marge de 10 %.

La valeur constituée des régimes de retraite est comprise dans le bilan consolidé sous la rubrique « Autres éléments d'actifs ».

Avantages complémentaires de retraite : La compagnie comptabilise toutes les prestations futures, autres que les droits à retraite, y compris les prestations d'assurance maladie, d'assurance dentaire et d'assurance-vie des retraités admissibles, ainsi que de leur conjoint et de leurs personnes à charge admissibles, selon la méthode de comptabilité

d'exercice. Ces charges, prises en compte dans l'État consolidé des résultats et de l'excédent pour la période au cours de laquelle les soins sont prodigués, sont actuariellement calculées selon la méthode de répartition des prestations projetées au prorata des services. Cette méthode consiste à fonder le taux d'actualisation sur le taux d'intérêt du marché consenti à la date du calcul pour des titres de créances de premier ordre, ainsi que sur la meilleure estimation de la direction pour ce qui est d'autres facteurs du régime tels que l'accroissement probable des salaires, l'âge de retraite des membres du personnel et le coût prévu des soins de santé.

La valeur constituée des prestations futures autres que les droits à retraite figure au bilan consolidé sous la rubrique « Créiteurs et autres éléments de passif ».

(j) Écart d'acquisition

L'écart d'acquisition résulte de l'excédent du coût d'acquisition sur la juste valeur de l'actif net acquis au total, tant corporel qu'incorporel. Il est comptabilisé au prix coûtant, sa baisse de valeur étant périodiquement contrôlée conformément au chapitre 3062 du Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) où il est demandé que la baisse de valeur de l'écart d'acquisition soit évaluée par entités comptables. La compagnie a identifié les entités comptables comme étant des opérations d'assurance et courtage. La juste valeur de chaque entité comptable est établie selon une méthode à revenus multiples.

(k) Instruments dérivés

La compagnie se sert d'instruments financiers dérivés sous la forme de swaps par défaut de paiement. Étant donné que ces instruments financiers ne servent pas d'instruments de couverture, ils sont comptabilisés selon la méthode de la juste valeur, où un actif correspond aux primes actualisées futures et les éléments de passif correspondants sont inscrits à la juste valeur dans le bilan consolidé. Tous les changements de la juste valeur sont notés dans l'état consolidé des résultats au moment où ils surviennent.

(I) Chiffres correspondants des exercices antérieurs

Les états financiers consolidés comparatifs ont été reclassifiés à partir des états financiers précédents afin de se conformer à la présentation des états financiers consolidés de l'exercice financier actuel.

2. ACQUISITIONS ET DÉSAISISSEMENTS

(a) Acquisitions

En 2004, TEIG Holding Company Inc. a acquis une participation majoritaire dans deux cabinets de courtage. Les effets de ces transactions sont indiqués ci-dessous.

Les résultats des opérations d'acquisition de ces cabinets sont notés dans l'état consolidé des résultats et de l'excédent depuis leur date de leur acquisition.

Acquisitions	2004
<i>(en milliers de dollars)</i>	
Prix d'achat	5 054
Frais d'acquisition	201
Prix total d'achat	5 255
Répartition du prix d'achat :	
Juste valeur des actifs	8 099
Juste valeur des passifs	(3 012)
Juste valeur des actifs nets	5 087
Écarts d'acquisition	168

(b) Désaisissements et autres

Au cours de l'année 2004, TEIG Holding Company Inc. s'est départie de la propriété restante de l'un de ses placements et a aussi établi que la valeur

de l'écart d'acquisition de certaines filiales de courtage a diminuée à la suite de la baisse de l'écart d'acquisition de 1,1 million de dollars.

3. IMPÔTS SUR LE REVENU (RECOUVREMENT)

Les impôts sur le revenu diffèrent du taux combiné prévu par la loi, principalement en raison des revenus de dividendes canadiens non imposables. Ces éléments se détaillent comme suit :

Impôts sur le revenu	2004	2003
<i>(en milliers de dollars)</i>		
Impôts selon les taux prévus par la loi	85 452	17 250
Rajustements fiscaux pour :		
Revenus de dividendes canadiens non imposables	(6 113)	(6 493)
Modification des taux pratiquement en vigueur	—	(389)
Impôt des grandes sociétés et autre	736	2 187
Impôts sur le revenu imputés à l'état des résultats et de l'excédent	80 075	12 555

4. PLACEMENTS

(a) Gains et pertes non matérialisés (tableau 1, page 21)

Les valeurs comptables, les valeurs marchandes et les gains (pertes) non matérialisés sur les placements au 31 décembre s'établissent comme il est indiqué au Tableau 1 de la page 21. La valeur marchande

est établie selon le cours des marchés reconnus de valeurs mobilières ou des marchés canadiens hors cote.

Toutes les obligations de sociétés sont classées A ou mieux et 87,4 % (86,5 % en 2003) des actions privilégiées, P2 ou mieux. Les classements A et P2, effectués par deux agences de cotation reconnues, s'appliquent respectivement aux obligations et aux actions privilégiées de tout premier ordre, là où la protection de l'actif et des bénéficiaires est bien assurée.

En 2004, il y a eu une réduction de valeur des placements donnant lieu à une perte de 7,1 millions de dollars (7,3 millions de dollars en 2003).

(b) Durée à l'échéance (tableau 2, page 22)

Au 31 décembre 2004, le taux d'intérêt effectif pour le portefeuille d'obligations était de 3,75 % (4,24 % en 2003). Les taux sont fonction des valeurs comptables.

<i>Tableau 1 : gains et pertes non matérialisés</i>		<i>2004</i>					<i>2003</i>				
<i>(en milliers de dollars)</i>	Valeur comptable	Valeur marchande	Gain brut non réalisé	Perte brute non réalisée	Gain net non réalisé	Valeur comptable	Valeur marchande	Gain brut non réalisé	Perte brute non réalisée	Gain net non réalisé	
Placements temporaires	100 856	100 856	—	—	—	107 008	107 008	—	—	—	
Obligations :											
fédérales	803 245	810 227	7 458	(476)	6 982	546 683	551 776	6 224	(1 131)	5 093	
provinciales	223 509	225 568	2 059	—	2 059	287 431	290 690	3 704	(445)	3 259	
municipales	26 208	26 501	293	—	293	29 666	31 268	1 602	—	1 602	
de sociétés	655 099	660 601	5 566	(64)	5 502	510 700	521 090	10 570	(180)	10 390	
	1 708 061	1 722 897	15 376	(540)	14 836	1 374 480	1 394 824	22 100	(1 756)	20 344	
Actions privilégiées canadiennes	186 906	199 073	12 873	(706)	12 167	216 791	224 927	8 796	(660)	8 136	
Actions ordinaires :											
canadiennes	171 708	245 291	74 371	(788)	73 583	140 306	190 572	50 854	(588)	50 266	
étrangères	63 829	63 946	235	(118)	117	19 282	20 325	1 237	(194)	1 043	
	235 537	309 237	74 606	(906)	73 700	159 588	210 897	52 091	(782)	51 309	
Hypothèques de premier rang et prêts commerciaux	2 995	2 995	—	—	—	1 553	1 553	—	—	—	
	2 234 355	2 335 058	102 855	(2 152)	100 703	1 859 420	1 939 209	82 987	(3 198)	79 789	

(c) Prêt de titres

La compagnie participe à un programme de prêt de titres administré par un important établissement financier canadien. Dans le cadre de ce programme, la compagnie prête ses titres à d'autres institutions financières pour leur permettre de respecter leurs engagements de livraison. Cet établissement financier canadien assume tous les risques associés aux activités de prêt. Au 31 décembre 2004, des titres d'une juste valeur estimative de 248,8 millions de dollars (350 millions de dollars en 2003) avaient été prêtés et des titres d'une juste valeur estimative de 265,4 millions de dollars (375,6 millions de dollars en 2003) avaient été offerts en garantie par l'établissement financier canadien.

(d) Sensibilité aux taux d'intérêt

La valeur des placements à revenu fixe et des risques sur nouveaux placements de la compagnie est soumise aux fluctuations des taux d'intérêt. Un mouvement de 1 % dans le rendement à échéance des placements à revenu fixe arrivant à échéance au cours de l'année prochaine modifiera les revenus annuels de placements de la compagnie d'environ 0,4 million de dollars (0,7 million en 2003).

(e) Swaps par défaut de paiement

Les swaps par défaut de paiement exigent de la compagnie qu'elle indemnise une contrepartie suivant la survenance d'un événement de crédit, relativement

à une obligation de référence spécifique, telle une obligation ou un prêt. Les émetteurs de ces obligations sous-jacentes aux instruments dérivés sont cotés AA ou plus par les agences indépendantes de cotation des titres. Le montant maximal à verser en vertu des swaps par défaut de paiement au 31 décembre 2004 est égal au montant nominal de référence de 30 millions de dollars (zéro en 2003). Le risque de crédit est le risque de pertes en cas de l'inexécution de la contrepartie à la transaction. La compagnie évalue et contrôle le risque de crédit de ses instruments financiers dérivés à peu près de la même façon qu'elle le fait pour ses risques de crédit associés aux autres instruments financiers. Toutes les contreparties liées aux activités dérivées de la compagnie sont des institutions financières canadiennes cotées AA ou plus par les agences indépendantes de cotation des titres. Par conséquent, aucune provision pour les risques de crédit n'est requise.

La juste valeur des instruments financiers dérivés correspond au prix proposé par les courtiers en valeurs mobilières sur une base mensuelle. La juste valeur est vérifiée par des ressources externes et est définie en tant que valeur actualisée nette de flux monétaires futurs prévus de tous les contrats actualisés au taux du marché en tenant compte des risques impliqués. La juste valeur des placements liés est de 0,3 million de dollars au 31 décembre 2004 (zéro en 2003).

5. ÉLÉMENTS DE PASSIF LIÉS AUX POLICES

Les présents états financiers consolidés comportent une estimation actuarielle

Tableau 2 : durée à l'échéance		2004			2003
(en milliers de dollars)	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	De 6 ans à 10 ans	Valeur comptable	Valeur comptable
Placement temporaires	100 856	—	—	100 856	107 008
Obligations	59 093	1 462 034	186 934	1 708 061	1 374 480
Actions privilégiées	28 601	151 308	6 997	186 906	216 791
Hypothèques de premier rang et prêts commerciaux ...	491	2 279	225	2 995	1 553
	189 041	1 615 621	194 156	1 998 818	1 699 832

des éléments de passif liés aux polices de la compagnie. Ces provisions représentent le montant des obligations non réglées de la compagnie à l'égard de polices prenant effet au plus tard le 31 décembre et se composent d'éléments de passif liés aux primes et aux sinistres.

(a) Éléments de passif liés aux primes

Les éléments de passif liés aux primes correspondent au montant net des primes non acquises, moins le report des frais nets d'acquisition de polices. Règle générale, les commissions et les taxes sur les primes correspondant au montant net des primes non acquises peuvent être reportées; ce montant est toutefois réduit si l'élément de passif qui en résulte est inférieur aux coûts nets futurs prévus des polices. Aucune réduction de valeur ne fut nécessaire en 2004 ou 2003.

(b) Éléments de passif liés aux sinistres (tableau 3, ci-dessous)

L'établissement de la provision pour les sinistres non réglés et les frais d'expertise, ainsi que de la part qui s'y rapporte revenant aux réassureurs,

nécessite une évaluation de la progression future des sinistres. Le processus tient compte de l'uniformité des processus de traitement de sinistres employés par la compagnie, de la quantité d'information disponible, des caractéristiques de la catégorie d'affaire d'où provient le sinistre, ainsi que des délais dans la déclaration des sinistres. Ces provisions pour les sinistres non réglés et les frais d'expertise sont des estimations et, à ce titre, peuvent varier de façon importante à court terme. Des événements futurs, comme la réception de renseignements complémentaires sur les sinistres, des changements relatifs à l'interprétation judiciaire des contrats ou des modifications appréciables quant à l'importance ou à la fréquence des sinistres par rapport aux tendances antérieures, peuvent donner lieu à des changements dans les estimations. Règle générale, plus la période nécessaire au règlement d'un groupe de sinistres est longue, plus les estimations varient.

Les estimations se fondent principalement sur les résultats techniques antérieurs de la compagnie. La compagnie est d'avis que les méthodes utilisées pour les estimations ont donné des résultats raisonnables,

<i>Tableau 3 : type de provisions pour sinistres</i>		<i>2004</i>			<i>2003</i>		
<i>(en milliers de dollars)</i>		Brut	Cédé	Net	Brut	Cédé	Net
Secteurs d'activité à long délai de règlement :							
Automobile – dommages corporels et assurance individuelle		987 926	47 722	940 204	908 392	39 385	869 007
Assurance responsabilité civile		197 294	11 534	185 760	164 320	5 715	158 605
		1 185 220	59 256	1 125 964	1 072 712	45 100	1 027 612
Secteurs d'activité à court délai de règlement :							
Assurance automobile		44 582	1 729	42 853	52 541	8 016	44 525
Assurance des biens		102 819	12 577	90 242	103 838	17 142	86 696
		147 401	14 306	133 095	156 379	25 158	131 221
Facility Association et autres pools résiduels		68 572	—	68 572	70 869	—	70 869
		1 401 193	73 562	1 327 631	1 299 960	70 258	1 229 702

compte tenu des données actuelles. Les estimations pourront être revues à mesure que s'ajouteront de nouveaux résultats et de nouvelles données. Toute modification future relative aux estimations serait alors indiquée dans l'état consolidé des résultats et de l'excédent pour la période au cours de laquelle la modification a eu lieu.

Le Tableau 3 à la page 23 expose en détail la provision pour les sinistres non réglés et les frais d'expertise par catégorie de risque. Les catégories d'affaires entraînant un délai de règlement court sont celles où les sinistres sont, en majeure partie, réglés dans l'année suivant leur déclaration. Environ les deux-tiers des sinistres entraînant un délai de règlement à long terme sont censés être réglés dans les cinq ans.

La compagnie doit participer à des pools gérés par l'industrie et assurant une protection contre les risques liés au marché secondaire de l'automobile, en proportion de sa part du marché de l'automobile. La compagnie comptabilise sa part des éléments de passif de ces pools, selon l'information qu'elle reçoit de leurs actuares.

(c) Recouvrements liés à la réassurance

Les montants relatifs à la réassurance cédée à d'autres compagnies sont indiqués à la note 7. Les recouvrements liés à la réassurance sont évalués de manière à correspondre aux éléments de passif bruts et aux dispositions des contrats de réassurance. La société pourrait subir des pertes si les réassureurs ne respectaient pas leurs engagements. Comme aucune information indiquant un manquement ou une faiblesse de la part des réassureurs actuels de la compagnie n'a été portée à l'attention de celle-ci, aucune provision n'a été comptabilisée pour les recouvrements douteux.

(d) Revenu de placement futur

Conformément aux normes actuarielles canadiennes, l'évaluation des prestations de police tient compte du revenu de placement futur. Par conséquent, les prestations ont été enregistrées sur une base actualisée.

Le taux d'actualisation utilisé pour établir la valeur actuarielle des provisions pour sinistre est fonction du rendement comptable du portefeuille d'obligations de la compagnie (voir note 4). Les prestations

indexées consenties en Ontario, conformément à la loi 164 sur l'assurance automobile, ont été actualisées au taux de 3 %. Dans l'évaluation des risques associés au revenu de placement, la compagnie prend en compte la nature du portefeuille de placement ainsi que le calendrier des paiements de sinistre et leur appariement aux mouvements de fonds des placements. Les mouvements futurs du portefeuille de placement pourraient changer la valeur de ces sinistres.

Une analyse de la sensibilité aux taux d'intérêt montre les effets, sur les éléments de passif reliés aux polices, d'une variation de 1 % du taux d'intérêt du marché au 31 décembre 2004 et 2003 et ce, sur douze mois. L'analyse donne une variation de 24,6 millions de dollars pour 2004 et de 20,3 millions pour 2003. Une hausse ou une baisse des taux d'intérêt entraînerait une variation conséquente des éléments de passif.

(e) Sinistres encourus (tableau 4, page 25)

Les sinistres encourus indiqués dans l'état consolidé des résultats et de l'excédent ainsi que les modifications relatives aux éléments de passif liés aux sinistres figurant au bilan consolidé, se présentent comme suit au tableau 4, de la page 25.

(f) Méthode actuarielle reconnue (tableau 5, page 25)

En vertu des méthodes actuarielles reconnues, on entend par éléments de passif liés aux polices le montant jugé approprié représentant les obligations futures, compte tenu de la valeur temporelle de l'argent et des provisions pour écarts défavorables. Le Bureau du surintendant des institutions financières (Canada) demande une telle évaluation des éléments de passif des polices.

Les hypothèses de base ayant servi à déterminer les provisions techniques constituent les estimations les plus probables. Afin de tenir compte d'une éventuelle détérioration des résultats techniques et d'accroître les probabilités quant à l'exactitude des provisions techniques réservées au versement de prestations futures, les actuares doivent inclure des marges dans certaines hypothèses. L'Institut canadien des actuares recommande une gamme de marges admissibles pour

<i>Tableau 4 : sinistres encourus</i>	<i>2004</i>	<i>2003</i>
<i>(en milliers de dollars)</i>		
Sinistres non réglés au début de l'exercice (montant net)	1 229 702	1 103 400
Variation par rapport à l'estimation des pertes et frais pour sinistres survenus au cours d'exercices antérieurs	11 965	55 668
Pertes et frais pour sinistres survenus au cours de l'exercice	929 858	909 750
Règlements à l'égard de sinistres survenus au cours :		
de l'exercice	(491 308)	(481 336)
d'exercices antérieurs	(352 586)	(357 780)
Sinistres non réglés à la fin de l'exercice (montant net)	1 327 631	1 229 702

l'évolution des sinistres, les recouvrements liés à la réassurance, ainsi que les paramètres de revenu de placement. Le résultat de ces marges constitue la provision pour détérioration des résultats.

La juste valeur des provisions pour sinistres est calculée à partir des mêmes marges pour écarts défavorables, mais en ramenant les flux de trésorerie prévus au taux de rendement du marché pour le portefeuille d'obligations (voir note 11).

Les montants sont exposés en détail dans le tableau 5, à droite.

(g) Règlements structurés

La compagnie a acheté des rentes auprès d'assureurs-vie pour le paiement de montants fixes et périodiques à des sinistrés y ayant droit. En raison de ces ententes, la compagnie est exposée à un risque de crédit dans la

<i>Tableau 5 : méthodes actuarielles reconnues</i>	<i>2004</i>	<i>2003</i>
<i>(en milliers de dollars)</i>		
Passif non actualisé lié aux sinistres . . .	1 308 779	1 221 679
Effet de la valeur temporelle de l'argent . .	(87 800)	(85 203)
Provision pour détérioration des résultats	106 652	93 226
Provisions actualisées nettes pour sinistres	1 327 631	1 229 702
Juste valeur des provisions nettes pour sinistres	1 333 608	1 242 580

mesure où un de ces assureurs-vie ne s'acquitterait pas de ses obligations. La gestion de ce risque se fait par l'acquisition de rentes chez des assureurs-vie d'une stabilité financière reconnue, 100 % (100 % en 2003) desquels ont une cote de AA ou mieux. Au 31 décembre 2004, aucune information indiquant un manquement ou une faiblesse de la part des assureurs-vie chez qui elle a souscrit des rentes n'a été portée à l'attention de la compagnie. Par conséquent, aucune provision pour risques de crédit n'est jugée nécessaire. Une mesure approximative de l'exposition maximale au risque de crédit est le prix d'achat initial des rentes, soit 135,7 millions de dollars (127,1 millions de dollars en 2003).

6. IMMOBILISATIONS (tableau 6, page 26)

L'amortissement imputé aux frais d'exploitation s'élève à 11,2 millions de dollars (10,9 millions en 2003).

7. RÉASSURANCE

La compagnie a pour politique de souscrire et de réassurer les contrats d'assurance; dans l'ensemble, cela restreint sa responsabilité à divers montants, à concurrence d'une perte de 1,0 million de dollars pour un sinistre

<i>Tableau 6 : immobilisations</i>		2004			2003		
<i>(en milliers de dollars)</i>		Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Voitures		1 983	1 200	783	3 817	1 766	2 051
Immeubles		31 781	11 700	20 081	31 456	10 225	21 231
Matériel et mobilier		17 254	12 098	5 156	16 245	11 001	5 244
Matériel informatique		10 145	9 267	878	10 424	8 999	1 425
Logiciels		47 258	23 225	24 033	44 438	15 565	28 873
		108 421	57 490	50 931	106 380	47 556	58 824
Terrains		1 349	—	1 349	1 349	—	1 349
		109 770	57 490	52 280	107 729	47 556	60 173

en assurance des biens et d'un montant de 2,5 millions de dollars pour un sinistre en assurance de responsabilité.

En outre, la compagnie a obtenu une réassurance plafonnée à 500 millions de dollars, ce qui restreint notre plein de conservation net à 15 millions au cas où un même événement donnerait lieu à une série de sinistres.

Les montants suivants, relatifs à la réassurance cédée à d'autres compagnies, sont déduits des montants figurant dans les états financiers consolidés :

<i>Réassurance</i>	2004	2003
<i>(en milliers de dollars)</i>		
Prime gagnées nettes cédées	59 984	99 226
Sinistres et frais d'expertise nets cédés	17 253	30 910

8. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

À l'occasion et dans le cours normal des affaires, la compagnie conclut des opérations avec des administrateurs, des cadres supérieurs et des

compagnies avec lesquels elle est apparentée. La direction a établi des procédés pour revoir et approuver les opérations entre apparentés et fait rapport annuellement au comité de révision du conseil d'administration sur les procédés suivis et les résultats de cet examen.

9. AVANTAGES COMPLÉMENTAIRES DE RETRAITE

La compagnie offre des prestations de pension et autres avantages complémentaires aux retraités admissibles à travers des régimes à prestations déterminées ou à cotisations déterminées. Les régimes de retraite à prestations déterminées contributifs prévoient des prestations de retraite fondées sur le nombre d'années de service et sur le salaire moyen de fin de carrière.

La plus récente estimation actuarielle remonte au 31 décembre 2002. En vertu des régimes à cotisations déterminées, la compagnie contribue aux régimes un pourcentage déterminé de prestations de retraite fondées sur le salaire de fin de carrière des employés.

Les cotisations en vertu du régime à cotisations déterminées s'élevaient à 4,8 millions de dollars en 2004 (5,1 millions en 2003), incluant un transfert du régime à prestations déterminées de zéro en 2004 (1,7 million de dollars en 2003).

Le tableau ci-dessous illustre, dans l'ensemble, l'information relative aux régimes de prestations de la compagnie.

<i>Prestations futures de salariés</i>	<i>Régimes de retraite</i>		<i>Autres régimes de prestations</i>	
	<i>2004</i>	<i>2003</i>	<i>2004</i>	<i>2003</i>
<i>(en milliers de dollars)</i>				
Droits acquis	(102 313)	(89 512)	(26 833)	(22 242)
Juste valeur de l'actif des régimes ..	109 992	100 870	—	—
Excédent (déficit)	7 679	11 358	(26 833)	(22 242)
Capitalisation :				
Excédent (déficit)	7 679	11 358	(26 833)	(22 242)
Perte actuarielle non amortie ..	37 082	31 209	5 577	3 211
Actif transitoire non amorti	(8 120)	(8 899)	—	—
Coût non amorti des prestations au titre des services passés ...	—	—	(2 040)	(2 210)
Actif (passif) des droits acquis ...	36 641	33 668	(23 296)	(21 241)
Hypothèses actuarielles :				
Taux d'actualisation	6,0 %	6,5 %	6,0 %	6,5 %
Rendement à long terme prévu sur l'actif du régime	7,5 %	7,5 %	—	—
Taux d'augmentation salariale ...	4,0 %	4,0 %	—	—
Augmentation des frais de soins de santé	—	—	7,5 %	7,5 %
Moyenne des années de services des employés restantes	15	16	19	20
Autres données :				
Cotisation patronale	3 893	804	—	—
Cotisation salariale	651	412	—	—
Prestations versées	3 341	3 383	533	502
Charges nettes (revenu) pour les régimes de prestations ...	922	(5)	2 589	2 194

Les actifs de régimes de retraite : le tableau ci-dessous présente la répartition des actifs de régimes de retraite au 31 décembre.

<i>Pourcentage des actifs de régimes</i>	<i>2004</i>	<i>2003</i>
Espèces	1,7 %	1,7 %
Valeurs à revenu fixe	30,5 %	34,1 %
Titres canadiens à échéance non déterminée ..	67,5 %	63,8 %
Autre	0,3 %	0,4 %
Total	100,0 %	100,0 %

10. ENGAGEMENTS

La compagnie a les obligations suivantes en vertu de contrats de location à long terme non résiliables pour des immeubles et de l'équipement :

<i>Engagements</i>	<i>Exercice</i>
2005	11,4 millions de dollars
2006	8,7 millions de dollars
2007	6,0 millions de dollars
2008	2,5 millions de dollars
à partir de 2009	5,9 millions de dollars

11. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur des placements est déterminée selon la valeur marchande actuelle, comme l'indique la note 4. La juste valeur estimative de la provision pour sinistres non réglés tient compte des hypothèses émises dans la section traitant de la provision pour écarts défavorables de la note 5 ainsi que des écarts entre les taux de rendement du marché et les taux comptables. Tous les autres instruments financiers ont des valeurs comptables qui se rapprochent de leur juste valeur.

DONNÉES COMPARATIVES (CONSOLIDÉES)

(en millions de dollars)

	2004	2003	2002	2001	2000	1999	1998	1997	1996	1995
Primes directes souscrites	1 696,9	1 522,8	1 342,7	1 191,1	1 075,9	819,2	794,4	720,8	680,3	694,3
Primes nettes souscrites	1 639,6	1 449,6	1 235,1	1 101,6	943,1	776,6	758,3	686,0	646,9	663,7
Primes nettes acquises	1 555,4	1 333,3	1 158,9	1 068,0	974,1	762,8	725,8	670,5	649,5	654,0
Sinistres et frais d'expertise	941,8	965,4	876,7	855,3	787,2	548,5	543,6	468,0	451,2	473,9
Autres frais de souscription	490,2	430,5	358,8	332,6	301,3	229,4	217,8	201,4	184,0	156,1
Total des frais de souscription	1 432,0	1 395,9	1 235,5	1 187,9	1 088,5	777,9	761,4	669,4	635,2	630,0
Bénéfice technique (pertes)	123,4	(62,6)	(76,6)	(119,9)	(114,4)	(15,1)	(35,6)	1,1	14,3	24,0
Intérêts et revenu de dividendes	82,1	81,2	80,0	86,3	90,3	85,6	82,3	79,3	83,7	86,5
Gain à la vente de valeurs de portefeuille	27,2	23,7	14,0	38,1	51,6	21,2	45,3	21,2	13,1	6,7
Revenu de placement total	109,3	104,9	94,0	124,4	141,9	106,8	127,6	100,5	96,8	93,2
Autres bénéfiques (charges)	9,2	5,2	3,1	1,3	(3,4)	—	—	—	—	—
Amortissement d'écarts d'acquisition	—	—	—	4,2	4,2	—	—	—	—	—
Bénéfice avant impôts sur le revenu	241,9	47,5	20,5	1,6	19,9	91,7	92,0	101,6	111,1	117,2
Impôts sur le revenu (recouvrés)	80,1	12,6	(3,1)	(2,0)	0,3	27,7	26,7	30,8	41,0	44,6
Bénéfice net	161,8	34,9	23,6	3,6	19,7	64,0	65,3	70,8	70,1	72,6
Placements à la valeur comptable	2 234,4	1 859,4	1 688,5	1 506,3	1 436,5	1 315,4	1 269,4	1 177,1	1 118,2	1 106,6
Excédent	849,4	687,6	652,7	655,1	651,5	631,9	574,4	509,1	430,4	360,3
Actif total	3 294,1	2 873,9	2 573,4	2 405,7	2 280,2	1 869,7	1 751,3	1 608,6	1 484,8	1 452,4
Placements à la valeur marchande	2 335,1	1 939,2	1 736,0	1 566,1	1 518,6	1 366,1	1 395,4	1 330,7	1 236,0	1 179,8

Pouvoirs de gouvernance du conseil d'administration et des comités

ÉNONCÉ DES PRATIQUES EN MATIÈRE DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

Les conseils d'administration d'Economical, Compagnie Mutuelle d'Assurance et de chacune de ses filiales, soit La compagnie d'assurance Missisquoi, La Fédération Compagnie d'Assurances du Canada, Waterloo, Compagnie d'Assurance, Perth, Compagnie d'Assurance et TEIG Holding Company Inc. (chacune d'elles étant ci-après désignée individuellement « la compagnie » et collectivement « les compagnies »), considèrent qu'une politique et des pratiques saines en matière de gouvernance d'entreprise sont essentielles à la bonne marche des compagnies.

La politique et les pratiques de gouvernance d'entreprise visent à renforcer la capacité de chaque conseil d'administration à encadrer la gestion, à rehausser la valeur à long terme et à s'assurer que l'exploitation de chacune des compagnies s'effectue selon les normes d'intégrité les plus élevées. Dans le cadre de ces pratiques de gouvernance, chacun des conseils d'administration des compagnies a défini ses propres pouvoirs et responsabilités de même que ceux de ses comités.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration de chaque compagnie est responsable de l'encadrement ou du contrôle de la gestion des affaires commerciales et internes de la compagnie visée. Dans l'exercice de ses pouvoirs et de ses fonctions, chaque administrateur doit agir en toute honnêteté, de bonne foi et dans l'intérêt supérieur de la compagnie, y apportant l'application, la diligence et le savoir-faire qu'on est en droit d'attendre d'une personne raisonnablement prudente dans des circonstances analogues.

À ce titre, chaque conseil a cinq grandes sphères de responsabilité définies comme suit :

Responsabilité générale d'assurer la mise en place par la direction de programmes garantissant :

- l'exploitation de la compagnie en conformité avec les prescriptions juridiques et réglementaires;
- la fiabilité des systèmes de contrôle et de régie internes de la compagnie;
- l'acceptation et le respect du code de conduite de la compagnie.

Responsabilité stratégique comportant :

- l'adoption d'un processus de planification stratégique;
- l'approbation des initiatives de la direction en matière de stratégie;
- le contrôle des processus de la compagnie en matière de gestion des risques, y compris les programmes de réassurance.

Responsabilité du contrôle de gestion comportant :

- le choix, l'évaluation et la rémunération du chef de la direction;
- la mise en place d'un programme permettant d'assurer une relève à la direction.

Responsabilité externe comportant :

- le respect des règles de divulgation et d'information;
- l'obligation d'assurer que les résultats financiers de la compagnie sont déclarés aux membres d'une façon équitable et précise, sur une base régulière et en temps opportun, le tout conformément aux principes comptables généralement reconnus;
- l'établissement, pour la compagnie, d'une politique de l'information lui permettant de communiquer avec tous ses membres, avec d'autres intéressés et, au besoin, avec le grand public.

Responsabilité interne comportant :

- conformément à la *Loi sur les sociétés d'assurances* (Canada), le conseil d'administration respectera la Loi, la réglementation, l'acte constitutif de la compagnie ainsi que ses règlements administratifs;
- sa propre gestion, y compris l'élaboration de la structure du conseil et des comités;

- l'évaluation du rendement du conseil dans son ensemble et de chacun de ses comités;
- l'évaluation des administrateurs et l'établissement de la rémunération des membres du conseil;
- l'information des nouveaux administrateurs et le maintien d'un processus de formation permanente à l'intention des administrateurs déjà en fonction;
- la recommandation de nouveaux membres du conseil aux titulaires communs de police;
- la mise sur pied d'un plan de succession pour le président du conseil, ainsi que pour le président et les cadres supérieurs.

COMITÉ DE VÉRIFICATION

Le comité de vérification de chaque compagnie se compose d'administrateurs n'ayant aucun lien d'intérêt avec la compagnie et qui ne sont ni des dirigeants ni des membres du personnel de celle-ci ou d'une de ses filiales. Ce comité aide le conseil à s'acquitter de ses responsabilités en matière de contrôle des processus d'information financière, ainsi que de la qualité des systèmes financiers, des rapports et des vérifications internes de la compagnie.

À ce titre, les responsabilités du comité de vérification sont :

- d'examiner les états financiers, les déclarations ainsi que les rapports internes pertinents et d'en recommander l'approbation, comme le prescrit la *Loi sur les sociétés d'assurances* (Canada) et le Bureau du surintendant des institutions financières;
- de recommander au conseil la nomination des vérificateurs externes pour l'exercice;
- de faire rapport au conseil de la nomination des vérificateurs internes;
- d'examiner et d'approuver tout plan de vérification externe ou interne, ainsi que ses résultats;
- de rencontrer les vérificateurs internes et externes, sans la présence de la direction, pour traiter du rapport annuel ainsi que des états et des opérations qui sont de son ressort;
- d'examiner les rapports actuariels de la compagnie, y compris en

matière de EDSC, et de rencontrer l'actuaire pour traiter du rapport et de la déclaration que la compagnie doit présenter annuellement au Surintendant des institutions financières, comme le prescrit la *Loi sur les sociétés d'assurances* (Canada);

- de veiller à ce que la direction établisse et maintienne des programmes et des procédures, y compris des pratiques de vérification interne appropriées, en vue de déterminer et de gérer le risque d'entreprise;
- de rencontrer le vérificateur en chef interne de la compagnie ainsi que la direction pour traiter de l'efficacité des mécanismes de contrôle interne établis pour la compagnie;
- d'assurer la mise en place d'un programme permettant de maintenir une protection d'assurance suffisante pour la compagnie;
- d'examiner tout placement et toute opération que le vérificateur ou un dirigeant de la compagnie porte à son attention comme étant susceptible de nuire à la compagnie;
- de faire rapport de ses activités au conseil d'administration.

COMITÉ DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE ET DE RÉVISION DE LA CONDUITE DES AFFAIRES

Le comité de gouvernance et de révision de la conduite des affaires de chaque compagnie se compose d'administrateurs n'ayant aucun lien d'intérêt avec la compagnie et qui ne sont ni des dirigeants ni des membres du personnel de celle-ci ou d'une de ses filiales. Ce comité aide le conseil à s'acquitter de ses responsabilités en matière de conformité à la *Loi sur les sociétés d'assurances* (Canada) et à toute autre loi fédérale ou provinciale pertinente régissant la gouvernance, la conduite des affaires et la politique des entreprises.

À ce titre, les responsabilités du comité de gouvernance d'entreprise et de révision de la conduite des affaires sont :

- d'assurer l'établissement de procédures permettant de détecter toute opération importante entre personnes apparentées, de veiller au respect des dispositions de la Partie XI de la *Loi sur les sociétés d'assurances*

(Canada) et de contrôler ces procédures ainsi que leur efficacité;

- de contrôler la politique de la compagnie pour détecter et prévenir tout conflit d'intérêts et tout usage abusif de renseignements confidentiels (code de conduite);
- d'approuver le rapport de révision annuelle et d'en recommander la présentation au Bureau du surintendant des institutions financières par le conseil;
- d'assurer la mise en place d'un programme permettant de répondre aux plaintes des consommateurs;
- d'examiner les conclusions du programme interne de gestion de la conformité aux lois;
- d'assurer la pertinence de la structure, de la composition, des pouvoirs et de l'effectif de chaque comité du conseil. Le comité évaluera les candidatures des nouveaux directeurs et émettra ses recommandations au conseil d'administration;
- d'effectuer une évaluation annuelle de l'efficacité du conseil et de ses comités;
- d'approuver les conventions administratives réciproques;
- de faire rapport de ses activités au conseil d'administration.

COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES ET DE LA RÉMUNÉRATION

Le comité des ressources humaines et de la rémunération de chaque compagnie est chargé d'établir des stratégies en ressources humaines à l'intention du conseil.

À ce titre, les responsabilités du comité des ressources humaines et de la rémunération sont :

- d'évaluer le rendement global du chef de la direction;
- de recommander au conseil la rémunération du chef de la direction et des administrateurs;
- d'étudier toute nomination de cadres dirigeants et d'évaluer leur rendement;
- de recommander la rémunération des cadres supérieurs;

- d'examiner tout programme en ressources humaines, y compris, mais non exclusivement, le processus de sondage auprès des membres du personnel, les programmes d'avantages sociaux et les programmes de bonification, et d'en recommander l'approbation;
- de faire rapport de ses activités au conseil d'administration.

COMITÉ DE RETRAITE

Le comité de retraite est responsable de la surveillance de tous les régimes de retraite (les « régimes ») et de leurs actifs (« actifs du régime ») d'Economical, Compagnie Mutuelle d'Assurance, (« Economical ») et chacune de ses filiales. Les régimes prévoient des prestations de retraite pour les employés d'Economical et de chacune de ses filiales. Certains régimes comportent une composante à prestations déterminées (« composante à prestations déterminées ») applicable à quelques-uns de ses employés ainsi qu'une composante à cotisations déterminées (la « composante à cotisations déterminées ») applicable au reste des employés.

À ce titre, les responsabilités du comité de retraite sont :

- d'élaborer l'énoncé de la politique et des procédures en matière de placement (la « politique ») et d'en faire la révision au moins une fois l'an;
- de rédiger un manuel de gouvernance déterminant les politiques et procédures à suivre par le comité de retraite, de le réviser et de le mettre à jour au moins une fois l'an;
- de définir et de consigner les rôles, les responsabilités et l'obligation de rendre des comptes des gestionnaires financiers, fiduciaires, dépositaires, conseillers et autres, selon que l'exige la bonne administration des régimes;
- de désigner et de remplacer les gestionnaires financiers et autres fournisseurs de services des régimes et d'établir les mesures du rendement et le contrôle du rendement normal;
- d'examiner et d'évaluer le rendement financier de l'actif du régime, y compris les taux de rendement réalisés par rapport aux objectifs visés;
- de rencontrer l'actuaire pour examiner son rapport et ses hypothèses actuarielles, d'identifier les risques liés aux régimes, de contrôler les

exigences en matière de flux de trésorerie ainsi que les projections de charges et de modifier l'objectif du financement ou du régime, tel que requis;

- de contrôler la composition de l'actif des régimes et rééquilibrage de la composition de l'actif dans la composante à prestations déterminées des régimes en fonction des fourchettes prévues dans la politique;
- d'approuver les rapports du vérificateur et les états financiers des régimes;
- de contrôler les régimes pour s'assurer du respect de la *Loi sur les régimes de retraite* (Ontario), la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite* (Québec), la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) et leurs réglementations respectives;
- de contrôler la communication et les programmes de formation des employés élaborés et mis en place par la direction et les fournisseurs de services relativement à la composante à cotisations déterminées des régimes;
- de faire rapport de ses activités au conseil d'administration.

COMITÉ DE PLACEMENTS

Le comité de placements de chaque compagnie veille à ce que la direction applique la politique d'investissement établie par le conseil et qui englobe les prescriptions de la *Loi sur les sociétés d'assurances* (Canada).

À ce titre, les responsabilités du comité de placements sont notamment :

- d'examiner la politique de placement et de faire des recommandations au conseil à cet égard;
- de veiller au respect de la politique de placement;
- d'évaluer les objectifs d'investissement en matière de rendement, de placements autorisés, de critères de diversification, d'affectation de l'actif et d'appariement de l'actif et du passif;
- d'examiner les relevés d'opérations de placement;
- d'évaluer le calcul et la déclaration du rendement;
- de maintenir des connaissances à jour sur l'environnement économique en général et sur celui de l'industrie de l'assurance de dommages en particulier;
- de faire rapport de ses activités au conseil d'administration.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mary N. Bales ^{2,3}
A. Scott Carson ^{1,2,4}
Gerald A. Hooper (*Vice-président*) ^{1,5}
David A. MacIntosh ^{4,5}
Charles M.W. Ormston ^{2,3}
Brian J. Ruby ^{1,4}
Harold E. Seegmiller ^{3,5}
Peter H. Sims (*président*) ^{1,2,3,4,5}
Noel G. Walpole ⁴

COMITÉS

1. Vérification
2. Gouvernance d'entreprise
et de révision de la
conduite des affaires
3. Ressources humaines
et rémunération
4. Placements
5. Retraite

ADMINISTRATEURS HONORAIRES

John S. Acheson
Douglas W. Brown
Ralph A. Forbes
John M. Harper
James T. Hill
Gordon A. Mackay
William D. McGregor
John H. Panabaker
John A. Vila

DIRECTION GÉNÉRALE

Noel Walpole, *FPAA*
Président et chef
de la direction

Jorge Arruda, *B.Comm.*
Vice-président, Indemnisation

Dean Bulloch, *CHRP*
Vice-président,
Ressources humaines

Catherine Coulson,
B.A., FPAA
Vice-président,
Ventes et marketing

Louis Durocher,
B.Sc., FCIA, FCAS, A.S.A.
Vice-président, Actuariat

David Fitzpatrick,
B.A., CHRP
Vice-président, Opérations
régionales et administration

Linda Goss,
B.Sc., FICA, FCAS
Actuaire en chef

Bill Lowe, *B.A., PAA*
Vice-président,
Assurance des entreprises

John Martin, *B.Sc.*
Chef des systèmes
d'information

Michael O'Neill,
B.A., M.B.A., C.F.A.
Vice-président, Placements

Ronald Pavelack,
B.Comm., PAA
Vice-président exécutif
et chef de l'exploitation, La
Fédération et La Missisquoi

Tom Reikman,
B.Sc., M.B.A., PAA
Vice-président,
Assurance des particuliers

William Stinson,
B.Math., FLMI
Vice-président, Exploitation
des technologies
de l'information et
supervision des filiales

Sandeep Uppal,
B.Admin., CA, M.B.A.
Chef des services
financiers



CONSEIL D'ADMINISTRATION

(assis, de gauche à droite) Mary Bales, Peter Sims,
Noel Walpole

(debout, de gauche à droite) David MacIntosh, Harold
Seegmiller, Brian Ruby,
Scott Carson, Gerald Hooper,
Charles Ormston



DIRECTION GÉNÉRALE

(assis, de gauche à droite) David Fitzpatrick, Dean Bulloch,
Linda Goss, Noel Walpole,
Catherine Coulson, Louis Durocher

(debout, de gauche à droite) Bill Lowe, Ronald Pavelack,
Michael O'Neill, Sandeep Uppal,
William Stinson, John Martin,
Jorge Arruda, Tom Reikman



Economicall Assurance
Un membre du Groupe
d'assurance Economicall



La FEDERATION
COMPAGNIE D'ASSURANCES DU CANADA
Un membre du Groupe d'assurance Economicall



**La compagnie
d'assurance Missisquoi**
Un membre du Groupe d'assurance Economicall



P Perth Assurance
Un membre du Groupe
d'assurance Economicall



Waterloo Assurance
Un membre du Groupe
d'assurance Economicall



WG Western General
Une division d'Economicall,
Compagnie Mutuelle d'Assurance



Le Groupe d'assurance Economical

**Economical Waterloo Perth
Fédération Missisquoi TEIG**

Siège social : 111, chemin Westmount Sud, C.P. 2000
Waterloo, Ontario, Canada N2J 4S4
Téléphone : 519-570-8200 Télécopieur : 519-570-8389
www.economicalinsurance.com

